



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°955) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION « ANIMA ORCHESTRE ET ART
LYRIQUE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-222
EN DATE DU 03 JUILLET 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Anima Orchestre et Art lyrique » représentée par sa Présidente Gena LIEVANO, dont le siège est situé 84 rue des Gravilliers, 75003 Paris, afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, les 9 et 10 mai de 18h00 à 22h00 et le 11 mai 2024 de 10h00 à 17h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Anima Orchestre et Art lyrique » représentée par sa Présidente Gena LIEVANO, dont le siège est situé 84 rue des Gravilliers, 75003 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 394 € T.T.C (trois-cent-quatre-vingt-quatorze euros), auxquels il faut ajouter 220,30 € (deux-cent-vingt euros et trente centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, les 9 et 10 mai de 18h00 à 22h00 et le 11 mai 2024 de 10h00 à 17h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN